



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

Décision du 1<sup>er</sup> juin 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA  
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

**OBJET : Maintenance de l'intranet du service Environnement de la Communauté d'Agglomération de Bastia par la Société CORSICAWEB. Conclusion d'un avenant**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes en matière de commandes publiques :

- En matière de fournitures et services : Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du code de la commande publique (40 000 € HT) à ce jour ;

Considérant le contrat de maintenance de l'Intranet du service Environnement liant la Communauté d'Agglomération de Bastia à la Société CORSICAWEB relatif aux prestations suivantes : renouvellement du nom du domaine, hébergement, maintenance corrective, maintenance sécurité, support technique pour un total annuel de 600 € HT ainsi qu'une maintenance évolutive d'un montant annuel de 4 450 € HT ;



Décision du 1<sup>er</sup> juin 2021

**OBJET : Maintenance de l'intranet du service Environnement de la Communauté d'Agglomération de Bastia par la Société CORSICAWEB. Conclusion d'un avenant**

Considérant qu'il y a lieu d'adjoindre au présent contrat la gestion du certificat SSL : garantissant la confidentialité des données qui transitent entre le navigateur et le site Web, du domaine : environnement-agglo-bastia.com pour un montant annuel de 60 € HT et que cette adjonction sera formalisée par un avenant ;

**DECIDE**

De conclure avec la Société CORSICAWEB un avenant relatif à l'adjonction du certificat SSL sur le domaine : environnement-agglo-bastia.com ;

**APPROUVE**

L'avenant ci-annexé ;

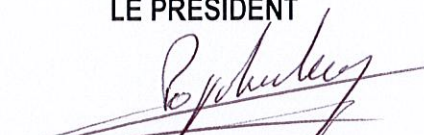
**DIT**

Que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 011, ligne 6262 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
**Louis POZZO DI BORGO**



*Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*